

# LE PARLEMENT WALLON ? PARLE-M'EN !

En octobre, le Parlement wallon fête son anniversaire. Un chiffre rond puisque cela fera tout juste 30 ans que la Région wallonne dispose de sa propre assemblée parlementaire. Mais ça veut dire quoi exactement ? Est-ce tellement important d'avoir un Parlement en Wallonie ? À quoi sert-il ? Comment fonctionne-t-il ? C'est ce qu'on vous propose de découvrir dans ce dossier.



## UN PARLEMENT PARMIS D'AUTRES

En Belgique, le pouvoir est réparti en différents niveaux complémentaires les uns des autres Il y a :

- le **niveau fédéral** (pour tous les Belges)
- le **niveau régional** (différent pour les habitants de Wallonie, de Flandre ou de Bruxelles)
- le **niveau communautaire** (qui concerne les francophones, les néerlandophones ou les germanophones)
- le **niveau provincial** (pour chacune des 10 provinces)
- le **niveau communal** est sous la tutelle des Régions (il y a 589 communes en Belgique).

Complicée la Belgique ? Pas tant que ça ! En fait, les choses sont très claires pour chacun. Pas question de se marcher sur les pieds, d'avoir par exemple la Région wallonne qui s'occupe de l'armée belge. Chaque institution sait très bien quel domaine elle peut gérer ou pas, on appelle cela les "compétences". Les autoroutes sont une compétence régionale tandis que les chemins de fer et la sécurité du trafic aérien sont des compétences de l'État fédéral (plus de détails dans l'encadré).

### Pouvoirs législatif et exécutif

Pour fonctionner correctement, chacun de ces différents niveaux est divisé en deux. D'un côté, il y a le pouvoir législatif dont le rôle est de proposer et de voter des lois et, de l'autre côté, le pouvoir exécutif chargé de mettre ces lois en application. Si le législatif décide qu'il faut améliorer la sécurité routière et vote une loi pour l'installation de nouveaux radars, c'est l'exécutif qui va se charger de mettre cela en place en choisissant quel modèle, quel endroit, si on met des panneaux avertissant de leur présence etc. Toutefois, l'exécutif



Photo Guy Focant © SPW

peut aussi proposer des lois. Aux niveaux fédéral, régional et communautaire, le pouvoir législatif est assumé par un Parlement tandis que l'exécutif est confié à un gouvernement (les ministres).

### Le Parlement, c'est qui ?

Mais qui détient ces pouvoirs ? Pour décider comment gérer la Belgique, on ne peut pas demander l'avis des 10 millions d'habitants ! C'est pour cela qu'on organise des élections. Les gens choisissent pour chaque niveau des personnes qui vont les représenter. Celles qui ont le plus de voix se retrouvent au Parlement. En Wallonie, il y a 75 députés (représentants de la population élus) qui "siègent" (qui ont leur place) au Parlement. On les appelle également des parlementaires.

Ce sont les partis de la majorité qui choisissent le gouvernement (pouvoir exécutif) composé de ministres. En Wallonie, ils sont 8.

En réalité, le Parlement a deux grandes missions. Premièrement, il vote les "décrets" (c'est ainsi qu'on nomme les lois régionales). Il ne s'agit pas toujours de créer de nouveaux décrets. Il faut aussi revoir ceux qui existent, les supprimer s'ils ne conviennent plus ou les adapter s'ils sont dépassés. Sa deuxième grande mission, c'est de contrôler ce que font les ministres, autrement dit s'ils appliquent bien les décrets qui ont été votés et, plus généralement, s'ils remplissent bien leur fonction.

### Comment fonctionne le Parlement wallon ?

Dans la pratique, comment ça se passe ? Pour chacune de ses missions, le Parlement suit des procédures bien établies.

#### > Voter les décrets

Avant de devenir un décret, une proposition (quand c'est une idée du Parlement) ou un projet (quand c'est une idée du gouvernement) doit parcourir

D'un côté il y a le pouvoir législatif dont le rôle est de proposer et de voter des lois et de l'autre côté, le pouvoir exécutif chargé de mettre ces lois en application.

tout un chemin. D'abord, la proposition doit officiellement être "déposée" et "prise en considération". En fonction du domaine dont il est question, elle sera examinée par l'une des commissions du Parlement. Ces commissions rassemblent 12 parlementaires. Ils discutent de la proposition en petit groupe, font parfois appel à des personnes extérieures qui connaissent bien le sujet pour avoir leur avis. S'ils veulent apporter des changements au texte, ils proposent des "amendements" (modifications). Ensuite, ils votent et ils établissent un rapport. Ce dernier est transmis à l'Assemblée lors de la séance plénière (avec les 75 députés). Chaque commission présente ses travaux. De nouveau, le texte est discuté et certains peuvent demander d'ajouter des amendements. À la fin de la séance, on passe au vote. Si la majorité est d'accord, le texte est adopté. Sinon, il est rejeté. Une fois accepté, le décret est "sanctionné" (adopté) et "promulgué" (publié) par le gouvernement. Il est alors publié au Moniteur belge (un journal officiel qui publie toutes les lois et réglementations).

#### > Contrôler le gouvernement

Pour vérifier le travail des ministres, les parlementaires ont différents outils à leur disposition (chacun s'utilise selon une procédure stricte, pas question qu'un parlementaire aille demander des comptes à un ministre n'importe quand !). Il peut faire une "interpellation" en séance plénière et poser différentes "questions". Des "questions orales", des "questions écrites" ainsi que des "questions d'actualité". Le ministre concerné doit toujours répondre, oralement ou par écrit en fonction de la question, et dans certains délais. Ces questions-réponses seront reprises dans les textes officiels du Parlement, que tout le monde peut consulter.

### LES COMPÉTENCES DE LA RÉGION WALLONNE

La Constitution (ensemble des lois qui disent comment un pays doit être gouverné) définit clairement les compétences de chaque niveau de pouvoir. Le Région wallonne est "compétente" dans différents domaines. Quelques exemples: la politique économique au niveau régional; la gestion des déchets et des eaux usées; la conservation des forêts; la conservation des monuments et sites; l'utilisation rationnelle de l'énergie (c'est la Région wallonne qui est chargée de faire en sorte que les gens ne consomment pas trop d'énergie); l'aide aux personnes qui cherchent un emploi; l'aide aux personnes handicapées; les infrastructures routières; le tourisme; les transports scolaires, etc. La liste est longue! Vous n'avez ici qu'un petit aperçu des matières qui occupent les parlementaires et le gouvernement wallons.



Photo Colette Berger © Parlement wallon

### REDACTION

Textes : Marie Willocx - Graphisme : Olagil  
Editeur responsable : Le Journal des Enfants, Route de Hannut, 38  
5004 Bouge (Namur) - www.lejournaldesenfants.be

### SOMMAIRE

UN PARLEMENT PARMIS D'AUTRES	1
TOUTE UNE HISTOIRE CE PARLEMENT WALLON	2
LES COULISSES DU GREFFE	3
À VOUS DE JOUER!	4
30 ANS, ÇA SE FÊTE	4

# TOUTE UNE HISTOIRE, CE PARLEMENT WALLON

Si on vous parle du Parlement wallon aujourd'hui, ce n'est pas un hasard. Comme on l'a dit au début de ce dossier, en octobre, il fête ses 30 ans. Pourtant la Belgique existe depuis bien plus longtemps (180 ans pour être exact). Comment ça se fait? Petit retour en arrière pour comprendre toutes les ficelles de nos institutions.

On ne va pas retracer ici toute l'histoire de la Belgique. Voici plutôt quelques dates-“clés”:

**1830** les Belges se révoltent contre les Hollandais qui occupent leur territoire. La Belgique devient alors un État indépendant.

**1831** la Constitution (ensemble des lois qui disent comment un pays doit être gouverné) est approuvée. Tous les Belges ont le même gouvernement et les mêmes lois mais les différences linguistiques et culturelles entre les Flamands et les Wallons commencent à poser problème. Chacun voudrait pouvoir prendre des décisions pour sa propre région.

**1970** la Belgique reconnaît alors trois Communautés (française, flamande et germanophone) basées sur la langue et la culture, ainsi que trois Régions (wallonne, flamande et bruxelloise) divisées selon des territoires.

**1980** pour pouvoir prendre les décisions qu'elle veut, chaque Région crée son propre gouvernement et son propre Parlement. Seule la Région de Bruxelles-Capitale doit attendre 1989 pour les mettre sur pied.

**1993** la Belgique devient officiellement un État fédéral. Concrètement, le pouvoir est partagé entre un État fédéral

et les entités fédérées (Communautés et Régions). Celles-ci reçoivent des compétences (des matières pour lesquelles elles peuvent décider) et de l'argent pour pouvoir fonctionner.

C'est bien beau d'avoir créé un Parlement et un gouvernement pour la Wallonie...mais où va-t-on installer les ministres et les députés? À Namur, les parlementaires ont déménagé quelques fois.

Pendant plus d'un an, les députés wallons se sont rassemblés dans un hôtel de Wépion (près de Namur). Le Président de l'époque, Léon Hurez, a raconté que les conditions de travail n'étaient pas géniales: *“Siéger dans un hôtel, dans lequel un va-et-vient de clients et de personnel créait une certaine confusion, n'était ni aisé, ni compatible avec la dignité d'une assemblée législative”*.

En décembre 1981, les parlementaires emménagent dans une ancienne Bourse de commerce, place d'Armes en plein centre de Namur. Mais ils sont encore à l'étroit, la Région wallonne imagine alors construire un tout nouveau bâtiment. Finalement, elle décide d'installer le Parlement dans un bâtiment appelé “le Saint-Gilles”. C'est un ancien hospice (hôpital) qui était à l'abandon depuis vingt ans.

*Vue générale de la cour en 1990. Sous la cour, les vestiges de l'hôpital médiéval apparaissent encore bien protégés. Il s'agit d'un rez-de-chaussée semi enterré, étant donné la pente naturelle du terrain vers la Meuse.*

## D'un hôpital à un Parlement

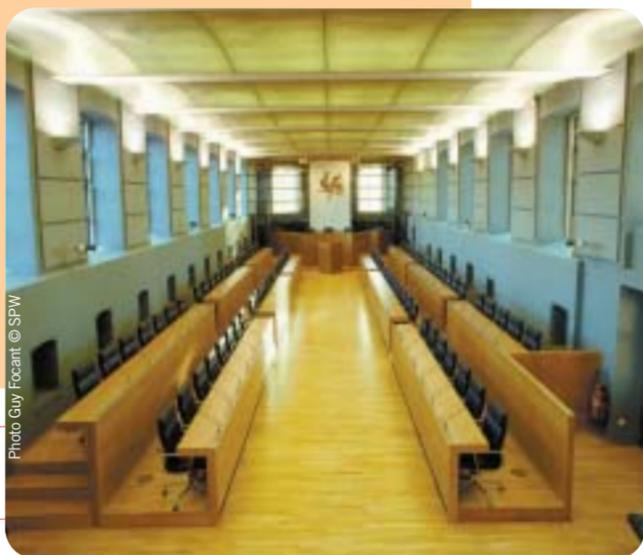
Avant de pouvoir l'occuper, il a fallu en faire des travaux... Figurez-vous que, jusqu'à la fin des années 1960, le Saint-Gilles accueillait des vieillards et des orphelins (des enfants qui n'avaient plus leurs parents)! Il n'était donc pas vraiment aménagé pour accueillir un Parlement. Beaucoup de choses devaient être restaurées (réparées, reconstruites) avec une difficulté importante pour les architectes: l'édifice est classé (repris dans une liste de bâtiments protégés), on ne peut donc pas y faire ce que l'on veut.

Avant de commencer les travaux, des fouilles archéologiques ont été menées dans la cour intérieure. Des objets très anciens ont été retrouvés et sont maintenant conservés dans un musée. Ensuite,

les gros travaux ont véritablement commencé. Il a fallu six ans pour construire de nouvelles structures en béton (en respectant la forme des anciennes!), refaire les plafonds, les toitures, etc. L'entrée actuelle du Parlement était une chapelle, la salle des séances plénières, une salle d'hôpital, une autre grande pièce était réservée...au dortoir des femmes! Aujourd'hui, l'ancien réfectoire est devenu la salle des commissions n° 5, le dortoir des hommes abrite la salle des commissions n°1. Bref, si le Saint-Gilles a bien gardé ses formes initiales, sa fonction, elle, a complètement changé!

## PAS D'HÉMICYCLE AU PARLEMENT WALLON

Vous avez peut-être déjà vu des images de salles parlementaires qui ont leurs sièges installés en demi-cercle. Les parlementaires disent d'ailleurs parfois qu'ils se rendent “à l'hémicycle”. Mais ce n'est pas le cas pour les députés wallons! À Namur, le bâtiment du Saint-Gilles est allongé. Et comme on ne peut modifier ses formes (rappelez-vous, il est “classé”), impossible d'y mettre une telle salle. Il a bien fallu trouver une autre solution. C'est la disposition “à l'anglaise” qui a été adoptée (comme en Angleterre): les parlementaires sont assis sur deux rangs, face à face.



Salle des séances plénières à l'anglaise

1831: la Constitution (ensemble des lois qui disent comment un pays doit être gouverné) est approuvée. Tous les Belges ont le même gouvernement et les mêmes lois.

## “COCORICOO!”

En 1998, l'Assemblée choisit les deux signes qui marquent l'identité wallonne: un emblème et un hymne (chant). L'emblème est celui du “Coq hardi” basée sur une œuvre du peintre Pierre Paulus. Aujourd'hui, on le retrouve notamment en grand sur le tableau de vote dans la salle des séances plénières. L'hymne se base sur un texte de Théophile Bovy: “Li Tchant dès Walons”. Non, non il n'y a pas de faute d'orthographe, les paroles de ce chant composé en 1900 étaient en wallon. Actuellement, on chante “Le Chant des Wallons” en français. Un petit extrait? Vous pouvez aller l'écouter sur le site du Parlement: <http://parlement.wallonie.be> (onglet “hymne et emblème”).



## LE PARLEMENT EN QUELQUES CHIFFRES...

L'année parlementaire 2009-2010 s'est terminée en juillet. On peut donc avoir un aperçu du travail qui a été réalisé. Vous voulez vous faire une petite idée? Voici quelques chiffres significatifs:

- > **89h19**: c'est le temps que les parlementaires ont passé en séance plénière
- > **490h37**: c'est le temps qu'ils ont passé en commission
- > **24** projets et **19** propositions de décret ont été déposés
- > Il y a eu **200** interpellations, **1526** questions orales, **2478** questions écrites et **142** questions d'actualité.

# LES COULISSES DU GREFFE

Un Parlement n'est pas occupé uniquement par des parlementaires. Il y a un nombre incroyable de gens qui travaillent en coulisses. Chacun à leur façon, ils sont là pour faciliter le travail des députés et assurer le bon fonctionnement de l'institution. La plupart d'entre eux ont leurs quartiers dans le bâtiment du greffe. Chaque Parlement dispose en effet d'un "greffe" qui est le nom de son administration. Parfois ils sont rassemblés dans un seul bâtiment, mais à Namur, le "greffe" est situé à une centaine de mètres du Parlement. Qui peut-on y rencontrer ?

## Le greffier

**Le greffier est le chef du "greffe"** c'est-à-dire des services du Parlement. Actuellement, ces services comptent 115 personnes. De manière générale, le greffier veille au bon fonctionnement du Parlement. Il assure la convocation des réunions, il prépare et envoie tous les documents utiles, il dépouille le courrier qui arrive et ce genre de choses.

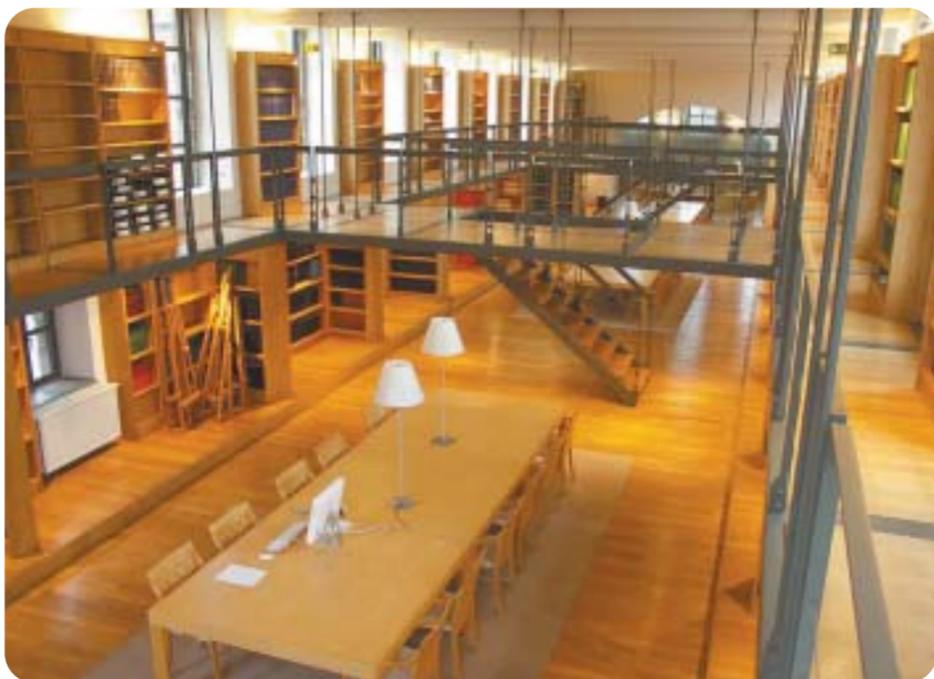
En bref, c'est à lui de faire en sorte que "tout roule", qu'il ne manque pas un papier à un député, qu'on n'oublie personne à une réunion, etc. Il a également un rôle important de conseil auprès du Président. Pendant la séance plénière, il se place juste derrière lui et lui rappelle le règlement: dans quel ordre se font les choses, combien de temps les gens peuvent parler... Parce que tout cela suit une procédure assez stricte. C'est aussi lui qui enregistre les votes et qui signe, avec le Président, toutes les décisions qui ont été prises.

Il assure la convocation des réunions, il prépare et envoie tous les documents utiles, il dépouille le courrier qui arrive et ce genre de choses. En bref, c'est à lui de faire en sorte que "tout roule"...

## Service des études et de la documentation

**Le Parlement wallon possède sa propre bibliothèque.** Un endroit très beau et prestigieux mais qui n'est pas ouvert au public en temps ordinaire. Lors des séances, elle est ouverte aux parlementaires. Certains aiment s'y rendre pour

préparer leurs discours. Contrairement à d'autres bibliothèques, les étagères ne sont pas toutes remplies. La plupart des rayons sont occupés par les comptes-rendus (voir ci-dessous) des 7 assemblées parlementaires de notre pays.



Installation du Conseil Régional wallon le 15 octobre 1980

Après chaque séance d'une de ces assemblées, un nouveau livre vient donc s'ajouter aux précédents. Sa place est prévue. C'est pour cela que tout l'espace n'est pas occupé. Si quelqu'un a besoin d'un renseignement, comme un parlementaire ou l'un de ses collaborateurs, il peut toujours s'adresser au service des études et de la documentation.

Les personnes qui travaillent là chercheront dans tous les documents qu'elles ont à leur disposition (dans la bibliothèque et dans le centre de documentation du Parlement) pour répondre à leurs questions.

Si quelqu'un a besoin d'un renseignement, comme un parlementaire ou l'un de ses collaborateurs, il peut toujours s'adresser au service des études et de la documentation.

## Les huissiers-messagers

**"Alléger et faciliter le travail des autres"**, voilà comment on pourrait résumer le travail des huissiers-messagers présents au Parlement (qui n'ont rien avoir avec les huissiers de justice). Ils accueillent les visiteurs et leur donnent un badge d'accès en échange de leur carte d'identité. Ils leur expliquent où ils peuvent aller et comment ça fonctionne. Ils sont également au service des parlementaires et leur apportent un verre d'eau ou un café quand ils le demandent, une photocopie, du courrier ou ce genre de choses. Ils sont une vingtaine pour s'assurer que tout le monde a tout ce dont il a besoin. Ils aident aussi les secrétaires en assurant la distribution des documents, ils préparent les salles de réunion, ils accompagnent les visites... Bref, ils sont disponibles et font toutes sortes de tâches qui aident les autres.

## CRI, CRA, CRIC

**Tout ce qui est dit au Parlement est minutieusement noté. Tous ces documents sont conservés dans la bibliothèque. Pour cela, il y a le service des "comptes-rendus". On trouve trois types de compte-rendu différents:**

- **le CRI** : compte-rendu intégral d'une séance parlementaire où l'on note l'entièreté des interventions des députés (même quand ils applaudissent!).
- **le CRA** : compte-rendu analytique qui reprend toutes les interventions mais en résumé.
- **le CRIC** : compte-rendu intégral des commissions qui, comme son nom l'indique, reprend tout ce qui s'est passé dans une commission.

**La trentaine de personnes qui s'occupent de ces différents comptes-rendus fait vraiment un travail de fourmi. Tout ce qui se passe est enregistré. Chaque séance est découpée en séquences de 15 minutes. Une secrétaire écoute une séquence et retranscrit tout. En moyenne, 15 minutes de bande-son sont réécrites en... 90 minutes !**

**Eh oui, il faut parfois réécouter plusieurs fois pour comprendre et si un parlementaire a oublié de brancher son micro avant de parler, il faut vraiment tendre l'oreille pour entendre ce qu'il dit! Dans la salle, il y a toujours aussi quelqu'un qui note qui parle. Les secrétaires ne peuvent pas reconnaître tout le monde simplement en entendant une voix. Les deux se complètent.**

## Les MP

**Les MP** (un nom qu'on prononce à l'anglaise: les "èmpi") sont membres de la police militaire ("Military Police"). Ils ont plusieurs missions: le contrôle des accès, le maintien de l'ordre ou encore la protection des personnalités qui viennent en visite.

Pourquoi des policiers militaires et pas de simples policiers ? En fait, c'est une longue tradition. Depuis le premier Parlement belge en 1831, ce sont des militaires qui assurent la garde. Aujourd'hui au Parlement wallon, il y a 9 policiers militaires sous les ordres du commandant.

On peut facilement reconnaître un MP grâce à sa tenue :

- le **"red cap"**, une coiffe rouge sur leur képi.



# À VOUS DE JOUER

## Qui suis-je ?

Je suis une loi régionale, on me vote au Parlement wallon.

Je prends par écrit tout ce qui a été dit oralement en séance plénière.

Je surveille les allées et venues à l'entrée du Parlement. Si un manifestant veut chahuter la séance, je le fais sortir car je suis responsable du maintien de l'ordre.

Je suis le chef des services du Parlement. Je veille notamment à ce que tout le monde reçoive les bons documents et soit convoqué aux réunions.

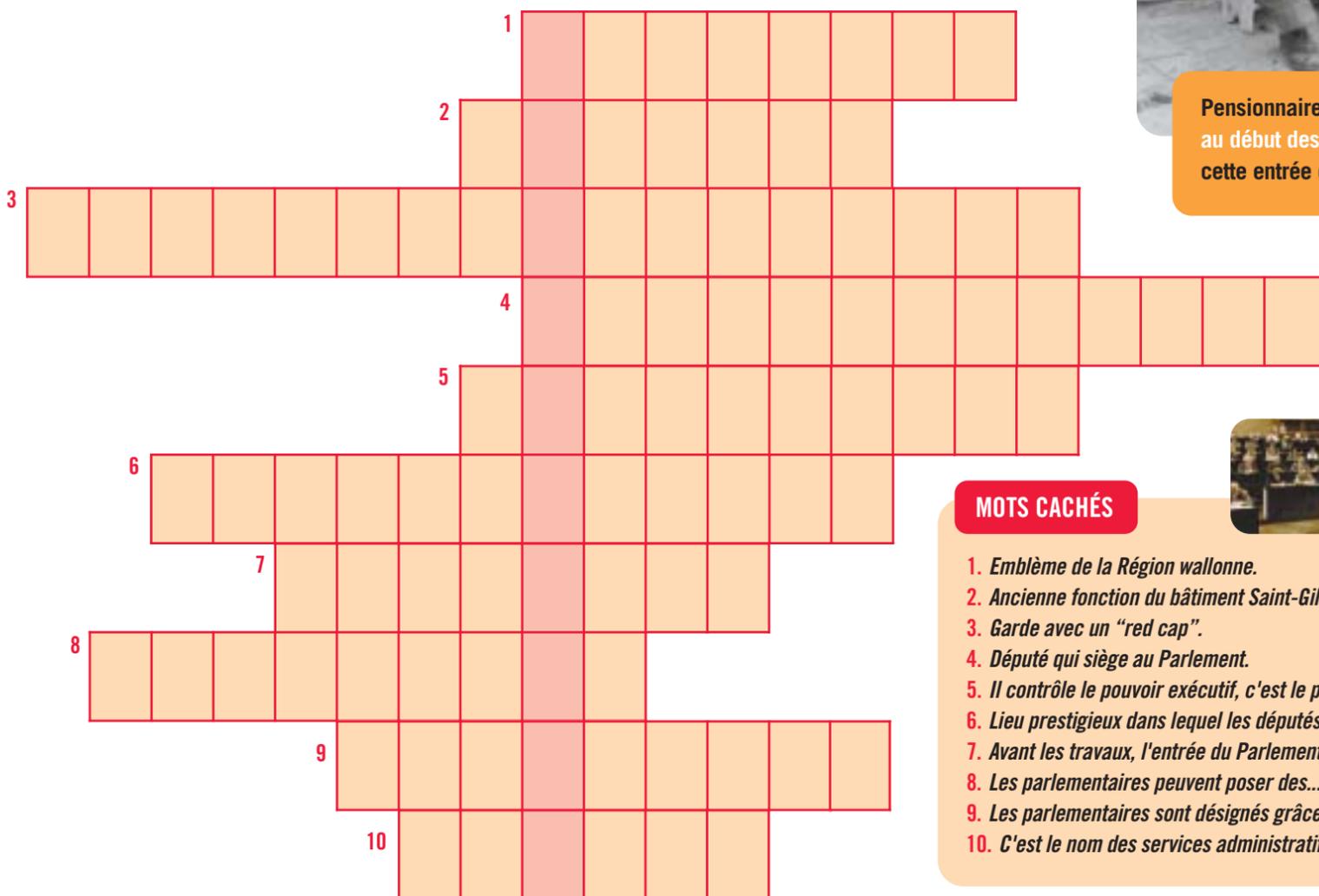
Je suis disponible pour aider les parlementaires, les secrétaires et tous ceux qui ont besoin de mes services.

© Archives photographiques namuroises asbl - Coll. Pierre Dandoy



Pensionnaires de l'hospice Saint-Gilles au début des années 60. Aujourd'hui, cette entrée est gardée par les MP.

Le décret - Le compte-rendu intégral - Le greffier - L'huissier-messager



## MOTS CACHÉS



1. Emblème de la Région wallonne.
2. Ancienne fonction du bâtiment Saint-Gilles.
3. Garde avec un "red cap".
4. Député qui siège au Parlement.
5. Il contrôle le pouvoir exécutif, c'est le pouvoir...
6. Lieu prestigieux dans lequel les députés peuvent préparer leurs discours.
7. Avant les travaux, l'entrée du Parlement en était une...
8. Les parlementaires peuvent poser des... aux ministres.
9. Les parlementaires sont désignés grâce à des...
10. C'est le nom des services administratifs du Parlement.

## VRAI OU FAUX ?

Le Parlement est un pouvoir exécutif.

Le Parlement wallon compte 75 députés.

En 2009-2010, 24 propositions de décret ont été déposées au Parlement wallon.

L'armée belge est une compétence de la Région wallonne.

Le Parlement wallon s'apprête à fêter ses 180 ans d'existence.

Au début, les parlementaires wallons ont dû se réunir dans un hôtel, maintenant ils occupent un ancien hôpital.

L'emblème de la Région wallonne est une cigogne.

Les séances plénières du Parlement wallon se déroulent dans un hémicycle.

Les rayons de la bibliothèque du Parlement wallon sont pleins à craquer.

Le CRI reprend toutes les interventions des parlementaires, y compris leurs applaudissements.

Faux, vrai, faux, faux, faux, faux, faux, faux, faux, vrai, vrai, faux, faux, faux, vrai.

## 30 ANS, ÇA SE FÊTE

Quelques activités auront lieu pour marquer cet anniversaire :

- > Une exposition qui retracera en parallèle l'histoire du Parlement wallon (30 ans) et l'histoire de l'ancien hospice Saint-Gilles, son siège actuel (beaucoup plus longue celle-là !). Elle se déroulera dans la très belle bibliothèque du Parlement, l'occasion de découvrir cette salle prestigieuse.
- > Pour ses 30 ans, le Parlement wallon va aussi mettre en ligne un nouveau site internet qui rendra plus accessible le travail des députés.
- > Une journée de réflexion sera organisée sur le thème de l'avenir de la démocratie en Wallonie.

Tous les détails : [www.parlement-wallon.be](http://www.parlement-wallon.be)

Photo Colette Berger © Parlement wallon

